

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 136/08)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35534 (12/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Reg. Bruxelles-Cap./Brussels Hfdst. Gew. Mixed	
Organe octroyant l'aide	Institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles Domaine Latour de Freins Rue Engeland 555 1180 Bruxelles BELGIQUE http://www.innoviris.be	
Titre de la mesure d'aide	Aide en faveur de la recherche industrielle	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (article 14 §1 ^{er} al. 1 et 2; §2)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2010-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	5 Mio EUR	
Pour les garanties	5 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.innoviris.be/site/wp-content/documents/legal_documents/nouvelle_ordonnance.pdf

article 14 §1^{er} al.1 et 2; §2

http://www.innoviris.be/site/wp-content/documents/legal_documents/nouvel_arrete.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35652 (12/X)	
État membre	Finlande	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Työ- ja elinkeinoministeriö ja elinkeino-, liikenne- ja ympäristökeskukset TEM: PL32 FI-00023 Valtioneuvosto FINLAND ELY: 15 alueellista keskusta (http://www.ely-keskus.fi) http://www.tem.fi http://www.ely-keskus.fi	
Titre de la mesure d'aide	Uusiutuvan energian sekä energian säästön ja tehokkuuden RPA-tuki 10-12/2012	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Valtioneuvoston asetus energiatuen myöntämisen yleisistä ehdoista (1313/2007) Valtionavustuslaki (688/2001)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	8.10.2012-31.12.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	35 Mio EUR	
Pour les garanties	35 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	0 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2007/20071313>

<http://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/2001/en20010688.pdf>

http://www.tem.fi/files/34530/Uusiutuivan_energian_seka_energian_saaston_ja_tehokkuuden_RPA-tuki_10-12_2012.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36010 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	RGE 29/2012	
Nom de la région (NUTS)	Comunidad Valenciana Mixed	
Organe octroyant l'aide	Conselleria de Hacienda y Administración Pública C/ Palau, 14 46003 Valencia ESPAÑA http://portales.gva.es/c_economia/web/html/home_c.htm	
Titre de la mesure d'aide	Convenio Ford motor GTDi	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Convenio de colaboración entre la Conselleria de Hacienda y Administración Pública y Ford España, S.L. Para complementar la ayuda del proyecto de ampliación de las instalaciones de fabricación del motor GTDi	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	À partir de 10.12.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industrie automobile	
Type de bénéficiaire	large enterprise — Ford España, S.L.	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,53 Mio EUR	
Pour les garanties	0,53 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	5,38 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://portales.gva.es/c_economia/web/pdf/Economia_Competencia/Convenio_Ford_GTDi.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36136 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Berlin Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Wirtschaft, Technologie und Forschung Martin-Luther-Straße 105 10715 Berlin DEUTSCHLAND http://www.berlin.de/sen/wtf/index.html	
Titre de la mesure d'aide	Innovative Qualifizierung für ein Berliner Handwerk mit Zukunft (IQ Handwerk)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23 und 44 Landeshaushaltsordnung Berlin (LHO)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,72 Mio EUR	
Pour les garanties	0,72 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	80 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hwk-berlin.de/weiterbildung/foedermoeglichkeiten/80-zuschuss-iq-handwerk.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36146 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Deutschland Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Non-assisted areas, Mixed	
Organe octroyant l'aide	Projektträger Jülich Projektträger Jülich (Pt) — Außenstelle Berlin Zimmerstr. 26-27 10923 Berlin DEUTSCHLAND http://www.ptj.de	
Titre de la mesure d'aide	Richtlinie zur Förderung von Klimaschutzkonzepten in sozialen, kulturellen und öffentlichen Einrichtungen im Rahmen der Nationalen Klimaschutzinitiative	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesanzeiger BAnz AT 24.10.2012 B6	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.34429	
Durée	1.1.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	100 Mio EUR	
Pour les garanties	100 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.bmu.de/fileadmin/bmu-import/files/pdfs/allgemein/application/pdf/kommunalrichtlinie_2013_bf.pdf

https://www.bundesanzeiger.de/ebanzwww/wexsservlet?session.sessionid=aa757b3b88fc1d35095b808d985d898b&page.navid=detailsearchlisttodetailsearchdetail&fts_search_list.selected=4e9bdd333403f563&fts_search_list.destHistoryId=86834

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36152 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Sardegna Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Autonoma della Sardegna — Assessorato dell'Industria Viale Trento 69 09123 Cagliari CA ITALIA http://www.regione.sardegna.it	
Titre de la mesure d'aide	POR FESR 2007-2013 Asse VI Competitività — Linea d'attività 6.3.1.a. Azioni di sistema e supporto all'internazionalizzazione delle imprese. Avviso azioni di supporto all'internazionalizzazione delle PMI in forma aggregata	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	PO FESR Sardegna 2007-2013 Deliberazione della Giunta regionale n. 52/70 del 23.12.2011 Deliberazione della Giunta regionale n. 10/6 del 28.2.2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	28.12.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres industries extractives, industrie manufacturière, construction, autres services auxiliaires des transports, programmation, conseil et autres activités informatiques, recherche-développement en sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	1,21 Mio EUR	
Pour les garanties	1,21 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Contributo a fondo perduto	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	PO FESR Sardegna 2007-2013 — 786,50 Mio EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.sardegna.it/j/v/28?s=1&v=9&c=88&c1=88&id=33472&b=>

<http://www.regione.sardegna.it/regione/assessorati/industria>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36153 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Unione delle Camere di Commercio italiane Piazza Sallustio 21 00187 Roma RM ITALIA http://www.unioncamere.gov.it/	
Titre de la mesure d'aide	Regolamento per la concessione di aiuti alla formazione	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Delibera Comitato Esecutivo Unioncamere n. 118 del 19 dicembre 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	7.1.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	3 Mio EUR	
Pour les garanties	3 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://news.ucamere.net/Sito%20Bxl/Regolamento%20formazione.doc>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36155 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	AZ: 162.3/2-6	
Nom de la région (NUTS)	Hamburg Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Behörde für Stadtentwicklung und Umwelt Hamburg Stadthausbrücke 8 20355 Hamburg DEUTSCHLAND http://www.hamburg.de/umwelt	
Titre de la mesure d'aide	Förderrichtlinie für die energetische Modernisierung der Gebäudehülle und Energieberatung von Nichtwohngebäuden	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Hamburgische Wohnungsbaukreditanstalt, zuletzt geändert am 26. Januar 2006, Hamburgisches Gesetz- und Verordnungsblatt, Seite 30 Fortschreibung des Hamburger Klimaschutzkonzepts 2007-2012, Drucksache 20/2676	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	1,50 Mio EUR	
Pour les garanties	1,50 Mio EUR	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	0 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.wk-hamburg.de/fileadmin/pdf/download/FoerRi_Mod_Nichtwohngebaeude.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36193 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	South West Wales Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Big Lottery Fund 1 Plough Place London EC4A 1DE UNITED KINGDOM Tel. +44 2072111800 Fax +44 2072111750 http://www.biglotteryfund.org.uk/	
Titre de la mesure d'aide	Investment and employment aid for Hafal Mental Health centre	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	National Lottery Act 1993 (as amended in 2006) http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1993/39/contents	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	1.2.2013-1.2.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Santé humaine et action sociale	
Type de bénéficiaire	PME — Hafal Mental Health centre	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,18 Mio GBP	
Pour les garanties	0,18 Mio GBP	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	10 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.biglotteryfund.org.uk/HafalGBER>